



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINTE-FORTUNADE

L'an **deux mil vingt quatre, le dix sept septembre**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE-FORTUNADE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Frédéric BOUYSSON**.

Étaient présents : M. Frédéric BOUYSSON, M. Sylvain PORTA, Mme Brigitte MASMONTÉIL, M. Xavier DURAND, M. Vincent MOSQUERA, M. Laurent DELAGE, Mme Sophie LACOMBE, Mme Caroline BROSSARD, Mme Isabelle BESANGER, M. Anthony MONTEIL, M. Philippe PERNET, Mme Kelly CAVOUÉ, Mme Monique BOURNOVILLE.

Étaient absents excusés : M. Philippe SOURIE, Mme Jacqueline LEYRAT, Mme Emilie BLANCHARD, M. Jérémy DESROCHES, M. François COURTEIX.

Étaient absents non excusés : M. Patrick COLY.

Procurations : M. Philippe SOURIE en faveur de Mme Sophie LACOMBE, Mme Emilie BLANCHARD en faveur de Mme Caroline BROSSARD, M. Jérémy DESROCHES en faveur de M. Xavier DURAND, M. François COURTEIX en faveur de M. Frédéric BOUYSSON.

Secrétaire : MONTEIL Anthony.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-026 : CHOIX DES ENTREPRISES MARCHE D'ISOLATION THERMIQUE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la synthèse de la consultation d'entreprises relative aux travaux d'isolation thermique de l'école primaire ainsi que l'analyse présentée par le Maître d'oeuvre lors de la commission d'appel d'offres qui s'est réuni le 3 septembre 2024.

Pour information, le montant estimatif de l'avant-projet (APD) était de 128 000 € HT.

Les offres :

- SAS FERNANDES ET FILS	98 472.00 € HT
- SARL ARB FACADES	111 393.30 € HT
- SARL FAUCHER	113 466.20 € HT
- SAS DELON	99 085.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir l'entreprise suivante :

SAS FERNANDES ET FILS 98 472.00 € HT pour un montant TTC de 118 166.40 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à l'application de cette décision. Les travaux sont prévus au début des vacances de la Toussaint afin d'éviter le bruit pour les élèves.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-027 : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

L'avancement au grade d'agent de Maîtrise d'un agent de la commune requiert une délibération pour modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité avec 16 voix pour et 1 abstention décide d'adopter la suppression et la création de l'emploi suivant :

à compter du 1er décembre 2024 :

- Suppression d'un emploi permanent à temps non complet (30h30 hebdomadaire) d'adjoint technique principal 2ème classe
- Création d'un emploi permanent à temps non complet (30h30 hebdomadaire) d'agent de Maîtrise.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

17 VOTANTS - 16 POUR - 0 CONTRE - 1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-028 : DUREE D'AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal, que lors des travaux effectués par la FDEE relatifs à l'Eclairage Public de l'AIRE DE LOISIRS d'un montant de 16 978.42 € et des Travaux d'EXTENSION de l'Eclairage Public d'un montant de 1 328.69 € payés en 2023 au c/204182 il convient à la demande de la DGFIP, de délibérer pour fixer une durée d'amortissement pour ces dépenses.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de fixer pour ces dépenses une durée d'amortissement de 5 ans
- de procéder aux opérations d'amortissement à partir de l'année 2024
- Charge Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-029 : RETROCESSION CONCESSION AU CIMETIERE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérant que par courrier en date du 18 août 2022 Mr et Mme Trapinaud Jacques titulaires d'une concession perpétuelle, sise dans le cimetière communal - emplacement n° 109, sollicite sa rétrocession à la commune à titre gratuit.

En effet, Mr et Mme Trapinaud n'habite plus la commune, ils ne souhaitent plus y fonder leur sépulture et la concession est vide de corps.

Il convient donc de se prononcer sur cette rétrocession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- accepte la rétrocession à titre gratuit de la concession perpétuelle appartenant à Mr et Mme Trapinaud Jacques
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y rapportent.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

INFORMATION : DOSSIERS EN COURS

- Eclairage public : l'enfouissement de la route de Cornil avance lentement. Uniquement 3 candélabres mis en place. Fin des travaux environ début octobre.

- Réfection du chauffage du groupe scolaire, de la salle polyvalente et projet de la grange (éventuellement raccordement orangerie et mairie) à l'étude. Réunion avec le CRER et Tulle Agglo le 27 septembre à 14h pour la restitution des différentes solutions.

- Télégestion du chauffage : afin d'optimiser les dépenses énergétiques de la commune, des boîtiers de gestion à distance du chauffage ont été installés gratuitement dans les bâtiments communaux : Orangerie, bibliothèque, Foyer rural et vestiaires du stade. Le pilotage du système sera effectué par le responsable des services techniques de la commune et chaque radiateur sera programmé avec une température définie et des horaires d'occupations des locaux.

INFORMATION : QUESTIONS DIVERSES

- Don de livres de peintures à la commune par Mme De Bonis
- Agglomérée le 6 avril 2025 : portée par l'agglomération de Tulle plusieurs épreuves de randonnées/trail/VTT/cycle. La commune serait le départ de la randonnée de 22 kms et point de passage de la randonnée de 33kms.
- Tulle agglomération est partenaire du sporting club et met à disposition des élus/personnel communal 2 cartes d'abonnement annuel pour voir les matchs de rugby. Un planning sera mis en place à la mairie afin de s'inscrire pour un match et de récupérer les cartes qui seront à rapporter après le match.
- Santé et prévoyance : la société AXA démarcher les habitants de la commune. La mairie n'est aucunement associée à cette démarche. Il a bien été précisé à cette société de ne pas démarcher au nom de la commune.
- Affaire Simonnet : saisie du tribunal par l'intéressé pour la diminution des astreintes pénales fixées à 158 000 € au 31/07/2023 à 15 000 €.
- Grange écroulée depuis le 2 juin 2022 : à la demande de la municipalité, le tribunal administratif (TA) a mandaté un expert dont le rapport a été la démolition immédiate de l'édifice. Les architectes des bâtiments de France (ABF) suivront la décision du TA. Une procédure accélérée va être mise en place avec assignation des propriétaires. Ils auront un mois pour faire appel, ensuite un arrêté de mise en sécurité d'urgence sera pris pour une démolition dans les 15 jours, à défaut la commune fera procéder à la démolition aux frais des propriétaires.
- Label "commune à découvrir"
- Ecole : 116 élèves inscrits pour cette rentrée. 3 enfants d'une même fratrie vont arriver au 1er octobre. Les activités périscolaires se poursuivent comme les années précédentes.
- Nids de Frelons : La ville de Tulle participe à l'enlèvement des nids de frelons asiatiques uniquement. Pour rappel les frelons européens sont jaune et les asiatiques sont rouge. Le coût d'enlèvement se situe entre 90 € et 120 € à la charge du propriétaire. Il est demandé si la commune (ou le CCAS) peut prendre en charge une partie de cette dépense.
- Feu d'artifice marché de pays : 2 devis ont été demandés, l'un à 1 800 € avec des fusées classiques et l'autre à 1 500 € avec de la musique et des fusées d'une portée de 30m. La commune a fait le choix du devis le moins cher avec plus de prestations.
- RD 940 : dangerosité du croisement à la croix d'Eure, du virage chez Fornara et au niveau de l'entrée Sud du bourg dû au retrait des terres plein centraux. Le département va mettre à disposition de la commune 2 feux récompenses : l'un à 50km/h avant le lotissement jusqu'à l'école et l'autre à 30 km/h entre la pharmacie et la place.
- Entretien des trottoirs en agglomération : il est rappelé que le code général des collectivités territoriales impose à chacun d'entretenir le trottoir devant chez soi que l'on soit propriétaire ou locataire : désherbage, déneigement, verglas...
- Installation d'un bac à compost à l'école pour les déchets de la cantine
- Projet d'aménagement de la grange dans le parc du château : le permis de construire et des recherches de financement sont en cours.
- Aliénation de chemin : Mme Chemin qui était en charge d'établir les actes administratifs est dans l'incapacité de les faire ce qui retarde les délais. Il est rappelé que c'est au demandeur de régler les frais de géomètre et d'acte administratif et de voir directement avec un notaire.
- Commission du personnel le 28 octobre à 17h
- Installation mi-octobre de l'entreprise de communication AB Création derrière le lavage de voiture
- Chapitre de la confrérie le 28 septembre
- Farci Night le 12 octobre : course de nuit de 10 kms avec un départ salle polyvalente
- Fête de la bière le 18 octobre

- Troc des plantes le 19 octobre
- Octobre rose : vente de parapluie à 10€ au profit de la recherche contre le cancer dans les commerces et installation dans le bourg de parapluies.
- Agenda communal 2025 en cours de préparation
- Soirée débat film Alzheimer : animation du Dr Chailleau et reprogrammation du film ultérieurement
- Association Parents d'Elèves : démission complète du bureau. Un nouveau bureau s'est formé avec 6 personnes motivées.
- Terraventura : un franc succès pour cette animation réalisée sur 3 semaines. De très bonnes énigmes avec 1 700 validations du parcours ce qui représente entre 5 500 à 6 000 personnes. Une très belle publicité pour la commune et les commerçants ont pu bénéficier des retombées économiques.
- Bac Jaune : l'insuffisance de bacs conduit à ce qu'ils soient toujours pleins : un problème remonté à Tulle Agglo mais qui n'apporte aucune solution.
- Gendarmerie : mardi 16 octobre à 10h30 passation de prise de commandement au monument aux morts.
- Demande d'aide du club de football pour les déplacements de l'équipe des filles : la commune de Cornil ne veut pas proposer d'aide financière. La commune de Ste Fortunade suit cet avis.
- Rue des artisans : les arbres ont été abattus car ils étaient morts. Ils seront remplacés par d'autres essences.
- Eclairons demain : dépose de l'éclairage public dans les hameaux prévue en mars 2025. Les sites de la Chapeloune et Clairfage (avec arrêts de bus) seront repris avec la fédération d'électrification pour un meilleur aménagement et le maintien d'un éclairage de sécurité.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 25 septembre 2024

Signature Maire, M. Frédéric BOUYSSON

Signature MONTEIL Anthony.

